



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Question ? La semaine appeler le 23 484
Le soir (dès 17h) et le week-end =
Pharmacien de garde 079/743 01 05**

**A faxer au 23 485 ou par
email: pharmacie.production@hcuge.ch**

Numéro : F0_001

Valable à partir du
9.5.2022

Créé : OFSP

Page : 1 de 1

Ordonnance de Tixagevimab/Cilgavimab Prophylaxie pré-exposition

Ou l'étiquette du patient

Nom/prénom du patient

Numéro de référence du patient

Année de naissance et sexe du patient

Nom/prénom du médecin

Nom de l'hôpital

Conditions de traitement selon les [critères de la SSI](#) (cocher ce qui convient) :

Le patient fait partie du groupe des personnes à risque selon les [critères de la SSI](#) et ne peut pas développer de réponse immunitaire efficace en produisant des anticorps IgG anti-Spike (cf. [critères de la SSI](#)) à la suite d'une vaccination.

Le patient n'a pas d'infection SARS-COV2 documentée

Les critères supplémentaires suivants doivent être remplis :

Âge du patient : au moins 12 ans et au moins 40 kg

Aucune contre-indication pour Tixagevimab/Cilgavimab

Patient

répond aux [critères de la SSI](#) **OU**

ne répond pas ou **pas exactement** aux critères de la SSI, mais la prescription d'Evusheld a été approuvée par l'équipe multidisciplinaire de l'hôpital.

Le patient a été informé de la prophylaxie pré-exposition et il a consenti à cette thérapie.

Date et heure du traitement : **Lieu de livraison :**

Rp. 300mg Tixagevimab par injection IM et, séparément, Rp. 300mg Cilgavimab par injection IM

Rp 300 mg Tixagevimab et 300 mg Cligavimab par injection IV (si voie IM contre-indiquée)

Les anticorps Tixagevimab et Cilgavimab doivent être administrés au moyen de deux injections intramusculaires effectuées à deux endroits distincts (de préférence dans les muscles glutéaux). Le patient doit être observé pendant l'administration du médicament et surveillé après l'injection conformément à la pratique médicale courante.

Date :

Nom, prénom du médecin / tampon :

Pas de livraison d'anticorps après 17h00

Signature :

Cette ordonnance doit être conservée dans la pharmacie de l'hôpital et envoyée sur demande anonymisée à l'OFSP (HMR_COVID@bag.admin.ch).